

Rapport annuel de la direction sur le rendement du fonds

pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

Tous les chiffres sont en dollars canadiens, sauf indication contraire.

Le présent rapport annuel de la direction sur le rendement du fonds contient les faits saillants financiers, mais n'inclut pas les états financiers annuels du fonds de placement. Vous pouvez obtenir un exemplaire des états financiers annuels sur demande et sans frais, en composant le [1 888 888-3863](tel:18888883863), en nous adressant un courriel à l'adresse info@gestiondactifscibc.com, en nous écrivant à CIBC Square, 81 Bay Street, 20th floor, Toronto (Ontario), M5J 0E7, ou en consultant notre site Web à l'adresse www.cibc.com/fnb ou le site SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca.

Les porteurs de parts peuvent également obtenir de cette façon un exemplaire du rapport financier intermédiaire, les politiques et procédures de vote par procuration, le dossier de vote par procuration et l'information trimestrielle sur le portefeuille.

Analyse du rendement du fonds par la direction

Objectif et stratégies de placement

Objectif de placement : Le FNB indiciel d'obligations canadiennes à court terme CIBC (désigné le *FNB CIBC*) cherche à reproduire, autant qu'il est raisonnablement possible et avant déduction des frais, le rendement d'un indice d'obligations canadiennes à court terme qui mesure le rendement du marché des obligations canadiennes à court terme de qualité. Le FNB CIBC cherche à reproduire le rendement de l'indice Morningstar^{MD} Canada Obligations de base 1-5 ans^{MC} (désigné l'*indice*), ou de tout indice qui le remplace.

Stratégies de placement : Le FNB CIBC peut investir dans les titres constitutifs de l'indice et les détenir dans la même proportion environ que leur proportion dans l'indice, ou recourir à une stratégie d'échantillonnage consistant à détenir un portefeuille de titres constitutifs et/ou d'autres titres choisis par le gestionnaire de portefeuille dont les caractéristiques se rapprochent étroitement des caractéristiques d'investissement globales de l'indice.

Risque

Le FNB CIBC est un FNB de revenu fixe canadien à court terme qui s'adresse aux investisseurs ayant un horizon de placement de court à moyen terme et pouvant tolérer un risque de placement faible.

Pour la période close le 31 décembre 2023, le niveau de risque global du FNB CIBC est resté identique à celui mentionné dans son prospectus.

Résultats d'exploitation

Gestion d'actifs CIBC inc. (désignée *GACI* ou le *conseiller en valeurs*) est le conseiller en valeurs du FNB CIBC. Le commentaire qui suit présente un sommaire des résultats d'exploitation pour la période close le 31 décembre 2023. Tous les montants sont en milliers de dollars, sauf indication contraire.

La valeur liquidative du FNB CIBC, depuis sa création le 23 janvier 2023, a augmenté pour passer à 8 029 \$ au 31 décembre 2023.

Malgré une forte volatilité, les rendements obligataires à long terme ont terminé l'année 2023 à un niveau légèrement inférieur à celui qu'ils avaient atteint au début de l'année, les marchés étant convaincus que

le Conseil des gouverneurs de la Réserve fédérale américaine (désigné la *Réserve fédérale*) et la Banque du Canada allaient mettre fin aux cycles de resserrement de la politique monétaire et commenceraient probablement à abaisser leurs taux directeurs en 2024.

Au cours de l'année, la Réserve fédérale et la Banque du Canada ont continué à augmenter leur taux directeur pour soutenir les efforts visant à ramener l'inflation au taux cible de 2 %. Au cours de l'année, la Banque du Canada a augmenté son taux directeur de 0,75 % pour le porter à 5,0 %, pendant que la Réserve fédérale relevait le sien de 1,0 % pour le fixer dans une fourchette de 5,25 % à 5,50 %. Au début de 2023, la Banque du Canada a marqué une « pause conditionnelle » afin d'évaluer l'incidence de ses initiatives de resserrement précédentes. Toutefois, comme la croissance a repris de plus belle au deuxième trimestre, la Banque du Canada a mis fin à la pause. Elle a refait une pause par la suite, au vu du ralentissement de la croissance économique et de l'inflation.

La courbe de rendement au Canada (définie comme l'écart entre le rendement des obligations à deux ans et à 30 ans) a continué à s'inverser, les taux d'intérêt à court terme augmentant tandis que les rendements des obligations à 30 ans diminuaient. La demande d'obligations canadiennes à long terme est demeurée exceptionnellement forte au cours de l'année, en raison en partie de la rareté de l'offre. Les obligations canadiennes ont mieux fait que les obligations américaines en 2023, ce qui s'explique en partie par la faiblesse de l'économie canadienne par rapport à celle des États-Unis. Toutefois, l'inflation a continué de ralentir dans les deux pays, les chaînes d'approvisionnement ayant commencé à se normaliser après la pandémie.

Les obligations de sociétés ont mieux fait au cours de la période, les écarts de taux ayant continué à se resserrer, ce qui témoigne de la solide demande d'actifs plus risqués, de l'offre considérablement moins importante d'obligations nouvellement émises et de l'amélioration plus importante que prévu de la rentabilité et des données fondamentales des titres de créance. Toutefois, les obligations de sociétés ont été soumises à une importante volatilité, particulièrement au premier trimestre, après l'effondrement de plusieurs banques régionales américaines. Les organismes de réglementation, le Trésor américain et

la Réserve fédérale sont rapidement intervenus pour calmer les marchés.

À titre de FNB indiciel, la composition du FNB CIBC est censée refléter celle d'un portefeuille ayant des caractéristiques similaires à celles de l'indice Morningstar^{MD} Canada Obligations de base 1-5 ans^{MC}. Des titres ont été ajoutés et vendus pendant la période afin de refléter la composition de l'indice.

Événements récents

Le 27 avril 2023, Bryan Houston a été nommé président du comité d'examen indépendant.

La pandémie de COVID-19 et la guerre entre la Russie et l'Ukraine ont ébranlé, de manière imprévisible et sans précédent, l'économie et les marchés des capitaux à l'échelle mondiale. Cette situation a entraîné une grande volatilité et d'importantes incertitudes dans les marchés des capitaux. Il est impossible de déterminer si des mesures supplémentaires seront prises par les gouvernements ou de connaître l'incidence de ces mesures sur les économies, les entreprises et les marchés des capitaux à l'échelle mondiale. La hausse de l'inflation dans de nombreux marchés à l'échelle du globe a incité les banques centrales à relever les taux d'intérêt pour contrer la hausse rapide des prix. Ces facteurs pourraient avoir une incidence négative sur le FNB CIBC. Le gestionnaire continue de surveiller l'évolution de la situation ainsi que son incidence sur les stratégies de placement.

Opérations entre parties liées

Les rôles et responsabilités de la Banque Canadienne Impériale de Commerce (désignée la *Banque CIBC*) et des membres de son groupe, en ce qui a trait au FNB CIBC, se résument comme suit et sont assortis des frais et honoraires (collectivement, désignés les *frais*) décrits ci-après.

Gestionnaire, fiduciaire et conseiller en valeurs du FNB CIBC

GACI, filiale en propriété exclusive de la Banque CIBC, agit en qualité de gestionnaire, de fiduciaire et de conseiller en valeurs du FNB CIBC. GACI reçoit des frais de gestion à l'égard des activités et de l'exploitation quotidiennes du FNB CIBC, calculés en fonction de la valeur liquidative des parts du FNB CIBC, comme il est décrit à la section *Frais de gestion*. À titre de fiduciaire, GACI est le titulaire des biens (liquidités et titres) du FNB CIBC pour le compte des porteurs de parts. À titre de conseiller en valeurs, GACI fournit des services de conseil en placement et de gestion de portefeuille au FNB CIBC ou prend des dispositions pour la prestation de ces services. GACI rémunère également les courtiers pour les activités de commercialisation liées au FNB CIBC. De temps à autre, GACI peut investir dans des parts du FNB CIBC.

Courtier désigné et courtier

GACI a conclu une entente avec Marchés mondiaux CIBC inc. (désignée *MM CIBC*), un membre de son groupe, afin d'agir à titre de courtier désigné et courtier pour la distribution des parts du FNB CIBC, selon les conditions normales de concurrence en vigueur dans le secteur des fonds négociés en Bourse.

Ententes et rabais de courtage

Le conseiller en valeurs prend des décisions, notamment sur la sélection des marchés et des courtiers ainsi que sur la négociation des

commissions, en ce qui a trait à l'acquisition et à la vente de titres en portefeuille et de certains produits dérivés, et à l'exécution des opérations sur portefeuille. Les activités de courtage peuvent être attribuées par le conseiller en valeurs à MM CIBC et CIBC World Markets Corp., toutes deux filiales de la Banque CIBC. MM CIBC et CIBC World Markets Corp. peuvent aussi réaliser des marges à la vente de titres à revenu fixe et d'autres titres et de certains produits dérivés au FNB CIBC. La marge correspond à l'écart entre les cours vendeur et acheteur d'un titre dans un marché donné, en ce qui a trait à l'exécution des opérations sur portefeuille. Elle varie selon divers facteurs, comme la nature et la liquidité du titre.

Les courtiers, y compris MM CIBC et CIBC World Markets Corp., peuvent fournir des biens et des services, autres que ceux relatifs à l'exécution d'ordres, au conseiller en valeurs lorsqu'ils traitent les opérations de courtage par leur entremise (désignés, dans l'industrie, *rabais de courtage*). Ces biens et services sont payés à même une partie des commissions de courtage, aident le conseiller en valeurs à prendre des décisions en matière de placement pour le FNB CIBC ou sont liés directement à l'exécution des opérations sur portefeuille au nom du FNB CIBC. Tous les rabais de courtage doivent être conformes aux lois applicables.

Au cours de la période, le FNB CIBC n'a versé aucune commission de courtage ni aucuns autres frais à MM CIBC ou à CIBC World Markets Corp. Les marges associées aux titres à revenu fixe et à d'autres titres ne sont pas vérifiables et, pour cette raison, ne peuvent être incluses dans le calcul de ces montants.

Opérations du FNB CIBC

Le FNB CIBC peut conclure une ou plusieurs des opérations suivantes (désignées les *opérations entre parties liées*) en se fondant sur les instructions permanentes émises par le comité d'examen indépendant (désigné le *CEI*) :

- investir dans des titres de participation de la Banque CIBC ou d'émetteurs liés au conseiller en valeurs, ou détenir de tels titres;
- investir dans des titres de créance non négociés en Bourse de la Banque CIBC ou d'un émetteur lié à la Banque CIBC, émis dans le cadre d'un placement initial ou achetés sur le marché secondaire, ou détenir de tels titres;
- faire un placement dans les titres d'un émetteur lorsque MM CIBC, CIBC World Markets Corp. ou tout membre du groupe de la Banque CIBC (désigné(s) le *courtier lié* ou les *courtiers liés*) agit à titre de preneur ferme au cours du placement des titres ou en tout temps au cours de la période de 60 jours suivant la fin du placement de ceux-ci (dans le cas d'un « placement privé », en conformité avec la dispense relative aux placements privés et les politiques et procédures portant sur ces placements) et pendant la période de 60 jours suivant la réalisation du placement, dans chacun des cas conformément à certaines conditions;
- conclure avec un courtier lié, lorsque celui-ci agit à titre de mandant, des opérations d'achat ou de vente de titres de capitaux propres ou de créance;
- conclure des opérations sur devises et sur instruments dérivés liés à des devises dans lesquelles la contrepartie est un courtier lié;
- conclure des opérations d'achat ou de vente de titres avec un autre fonds de placement ou un compte sous gestion géré par le

gestionnaire ou un membre de son groupe (désignées les *opérations entre fonds* ou *opérations de compensation*), sous réserve de certaines conditions;

- effectuer des transferts en nature en recevant des titres d'un compte sous gestion ou d'un autre fonds de placement géré par le gestionnaire ou par un membre de son groupe ou en livrant des titres à ce compte ou à ce fonds de placement relativement à l'achat ou au rachat de parts du FNB CIBC, sous réserve de certaines conditions.

Le CEI examine au moins une fois par année les opérations entre parties liées à l'égard desquelles il a émis des instructions permanentes. Le CEI est tenu d'aviser les autorités canadiennes en valeurs mobilières, après qu'une question a été soumise à son attention par le gestionnaire, s'il juge qu'une décision de placement n'a pas été prise en conformité avec les conditions imposées par la législation en valeurs mobilières ou par le CEI à l'égard de toute opération entre parties liées nécessitant son approbation.

Dépositaire

La Compagnie Trust CIBC Mellon est le dépositaire du FNB CIBC (désignée le *dépositaire*). Le dépositaire détient les liquidités, les titres et les autres actifs du FNB CIBC et s'assure que ces actifs sont conservés séparément des autres liquidités, titres et actifs qu'il peut détenir. Le dépositaire fournit également d'autres services au FNB CIBC, y compris la tenue des dossiers et le traitement des opérations de change. Les frais et marges découlant des services rendus par le dépositaire sont payés par le gestionnaire. La Banque CIBC détient une participation de 50 % dans le dépositaire.

Fournisseur de services

La Société de services de titres mondiaux CIBC Mellon Inc. (désignée *STM CIBC*) fournit certains services au FNB CIBC, y compris des services de prêt de titres, de comptabilité, d'information financière et d'évaluation de portefeuille. Les frais pour ces services sont payés par le gestionnaire. La Banque CIBC détient indirectement une participation de 50 % dans STM CIBC.

Faits saillants financiers

Les tableaux ci-dessous présentent les principales informations financières sur le FNB CIBC et ont pour objet de vous aider à mieux comprendre le rendement financier du FNB CIBC pour les périodes closes le 31 décembre.

Actif net par part¹ du FNB CIBC - parts ordinaires Date de début des activités : 23 janvier 2023

	2023 ^a
Actif net au début de la période	19,93 ^b \$
Augmentation (diminution) liée à l'exploitation :	
Total des produits	0,49 \$
Total des charges	(0,01)
Profits réalisés (pertes réalisées) pour la période	0,01
Profits latents (pertes latentes) pour la période	0,06
Augmentation (diminution) totale liée à l'exploitation²	0,55 \$
Distributions :	
Du revenu de placement (à l'exclusion des dividendes)	0,48 \$
Des dividendes	-
Des gains en capital	0,01
Remboursement de capital	-
Total des distributions³	0,49 \$
Actif net à la fin de la période	20,07 \$

Ratios et données supplémentaires - parts ordinaires

	2023 ^a
Valeur liquidative totale (en milliers)⁴	8 029 \$
Nombre de parts en circulation⁴	400 000
Ratio des frais de gestion⁵	0,08* %
Ratio des frais de gestion avant renoncations et prises en charge⁶	0,08* %
Ratio des frais d'opération⁷	0,00* %
Taux de rotation du portefeuille⁸	13,67 %
Valeur liquidative par part	20,07 \$
Cours de clôture	20,08 \$

^a Données présentées pour la période allant du début des activités jusqu'au 31 décembre.

^b Prix de souscription initial.

* Le ratio a été annualisé.

¹ Cette information est tirée des états financiers annuels audités du FNB CIBC.

² L'actif net et les distributions sont fonction du nombre réel de parts en circulation de la période en question. Le total de l'augmentation ou de la diminution liée à l'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période.

³ Les distributions ont été payées au comptant ou réinvesties dans des parts additionnelles du FNB CIBC, ou les deux.

⁴ L'information est présentée au 31 décembre de toute période indiquée.

⁵ Le ratio des frais de gestion est établi d'après le total des charges du FNB CIBC (moins les commissions et autres coûts de transaction du portefeuille) engagées par une série de parts ou imputées à une série de parts pour la période indiquée, et il est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne de cette série au cours de la période. Le ratio des frais de gestion comprend les frais attribuables aux fonds négociés en Bourse, le cas échéant.

⁶ La décision de renoncer aux frais de gestion est au gré du gestionnaire. Cette pratique peut se poursuivre indéfiniment ou être abandonnée en tout temps sans avis aux porteurs de parts. Le ratio des frais de gestion avant renoncations et prises en charge comprend les frais attribuables aux fonds négociés en Bourse, le cas échéant.

⁷ Le ratio des frais d'opération représente le total des commissions et des autres coûts de transaction du portefeuille avant impôt sur le résultat et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période. Les marges associées à la négociation de titres à revenu fixe ne sont pas vérifiables et, pour cette raison, ne sont pas incluses dans le calcul du ratio des frais d'opération.

⁸ Le taux de rotation du portefeuille indique dans quelle mesure le conseiller en valeurs ou le sous-conseiller gère les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le FNB CIBC achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation au cours d'une période est élevé, plus les frais d'opération payables par le FNB CIBC sont élevés au cours de cette période, et plus il est probable qu'un investisseur réalise des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement du FNB CIBC.

Frais de gestion

Le FNB CIBC paie à GACI des frais de gestion annuels pour couvrir les coûts liés à la gestion du FNB CIBC. Ces frais de gestion sont fondés sur la valeur liquidative du FNB CIBC, sont calculés quotidiennement et payés mensuellement. Les frais de gestion sont payés à GACI en contrepartie de la prestation de services de gestion, de placement et de conseil liés aux portefeuilles ou de dispositions prises pour la prestation de ces services. Les frais de publicité et de promotion, les charges indirectes liées aux activités du gestionnaire et les honoraires du conseiller en valeurs sont payés

par GACI à même les frais de gestion reçus du FNB CIBC. Le FNB CIBC est tenu de payer les taxes et impôts applicables aux frais de gestion versés à GACI. Veuillez vous reporter au prospectus du FNB CIBC pour connaître le montant des frais de gestion annuels.

Pour la période close le 31 décembre 2023, la totalité des frais de gestion obtenus du FNB CIBC était attribuable aux frais d'administration et aux services de conseil en placement.

Rendement passé

Le rendement passé n'est pas présenté, étant donné qu'au 31 décembre 2023, le FNB CIBC n'avait pas terminé son premier exercice.

Aperçu du portefeuille de placements (au 31 décembre 2023)

L'aperçu du portefeuille de placements pourrait changer en raison des opérations courantes dans le portefeuille du FNB CIBC. Vous pouvez obtenir une mise à jour trimestrielle en consultant le site www.cibc.com/fnb. Le tableau Principales positions présente les 25 principales positions du FNB CIBC. Dans le cas d'un FNB CIBC comportant moins de 25 positions, toutes les positions sont indiquées.

Répartition du portefeuille	% de la valeur liquidative	Principales positions	% de la valeur liquidative
Obligations émises et garanties par le gouvernement du Canada	53,0	Gouvernement du Canada, 1,50 %, 2025/04/01	6,7
Obligations de sociétés	25,5	Gouvernement du Canada, 3,00 %, 2025/10/01	6,2
Obligations émises et garanties par les gouvernements provinciaux	16,6	Gouvernement du Canada, 2,75 %, 2027/09/01	5,2
Obligations émises et garanties par les gouvernements municipaux	2,1	Gouvernement du Canada, 3,00 %, 2024/11/01	4,4
Obligations supranationales	2,0	Gouvernement du Canada, 0,25 %, 2026/03/01	3,8
Trésorerie	0,9	Gouvernement du Canada, 1,00 %, 2026/09/01	3,8
Obligations en devises	0,2	Province d'Ontario, 1,75 %, 2025/09/08	3,7
Autres actifs, moins les passifs	(0,3)	Gouvernement du Canada, 3,25 %, 2028/09/01	3,4
		Gouvernement du Canada, 2,75 %, 2024/08/01	3,4
		Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1, 1,80 %, 2024/12/15	3,2
		Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1, série MAR, 0,95 %, 2025/06/15	2,5
		Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1, 2,35 %, 2027/06/15	2,3
		La Banque de Nouvelle-Écosse, 2,16 %, 2025/02/03	2,3
		Banque interaméricaine de développement, 1,00 %, 2026/06/29	2,0
		Gouvernement du Canada, 8,00 %, 2027/06/01	1,7
		Gouvernement du Canada, 2,25 %, 2024/03/01	1,6
		Province d'Ontario, 2,60 %, 2027/06/02	1,6
		Banque Royale du Canada, 2,33 %, 2027/01/28	1,6
		Banque Royale du Canada, 2,61 %, 2024/11/01	1,5
		Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1, 1,25 %, 2026/06/15	1,5
		Banque Nationale du Canada, 2,98 %, 2024/03/04	1,5
		Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1, série 70, 2,25 %, 2025/12/15	1,5
		Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1, 1,10 %, 2026/12/15	1,5
		Banque Toronto-Dominion (La), 1,13 %, 2025/12/09	1,4
		CDP Financière inc., 3,70 %, 2028/03/08	1,3

L'indice Morningstar^{MD} Canada Obligations de base 1-5 ans^{MC} est une marque de commerce ou une marque de service de Morningstar, Inc. et est utilisé à certaines fins par Gestion d'actifs CIBC inc. aux termes de licences. Le FNB indiciel d'obligations canadiennes à court terme CIBC n'est d'aucune manière parrainé, endossé ou commercialisé par Morningstar, et les parts de ce FNB CIBC ne sont pas vendues par Morningstar. En outre, Morningstar ne fait aucune déclaration concernant la pertinence d'investir dans le FNB indiciel d'obligations canadiennes à court terme CIBC.

Note sur les énoncés prospectifs

Le rapport de la direction sur le rendement du fonds peut renfermer des énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs comprennent des énoncés qui sont de nature prédictive, qui dépendent d'événements ou de situations futurs ou qui y renvoient ou qui comprennent des expressions comme « s'attendre à », « compter », « projeter », « planifier », « croire », « estimer » ainsi que d'autres expressions similaires. En outre, tout énoncé qui pourrait porter sur le rendement futur, les stratégies, les perspectives ou la prise de mesures futures possibles par le FNB CIBC constitue également un énoncé prospectif. Les énoncés prospectifs ne garantissent pas le rendement futur. Ces énoncés comportent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les réalisations et les résultats réels du FNB CIBC diffèrent sensiblement de ceux décrits explicitement ou implicitement par ces énoncés. Ces facteurs comprennent, entre autres, la situation économique générale, la conjoncture du marché et des affaires, les fluctuations du cours des titres, des taux d'intérêt et des taux de change, les modifications apportées à la réglementation gouvernementale et les catastrophes.

La liste susmentionnée de facteurs importants susceptibles d'influer sur les résultats futurs n'est pas exhaustive. Avant de prendre toute décision de placement, le lecteur est également incité à examiner attentivement ces facteurs ainsi que d'autres facteurs. Gestion d'actifs CIBC inc. ne se considère pas tenue de mettre à jour ou de réviser les énoncés prospectifs, qu'il s'agisse de nouvelles informations, d'événements futurs ou autrement, avant la publication du prochain rapport de la direction sur le rendement du fonds, et elle rejette toute responsabilité à cet égard.



GESTION
D'ACTIFS CIBC

Gestion d'actifs CIBC inc.

CIBC Square
81 Bay Street, 20th Floor
Toronto (Ontario)
M5J 0E7

1 888 888-3863

www.cibc.com/fnb

info@gestiondactifscibc.com

Les FNB CIBC sont gérés par Gestion d'actifs CIBC inc., une filiale en propriété exclusive de la Banque Canadienne Impériale de Commerce. Veuillez lire le prospectus ou l'aperçu des FNB CIBC avant d'investir. Pour obtenir un exemplaire de ces documents, composez le 1 888 888-3863, parlez-en à votre conseiller ou visitez le site www.cibc.com/fnb.

Le logo CIBC et « Gestion d'actifs CIBC » sont des marques de commerce de la Banque CIBC, utilisées sous licence.